

AggloY a déposé son projet d'agglomération de 5^e génération à Berne

Le 25 juin 2025 l'agglomération yverdonnoise a déposé la 5^e génération de son projet d'agglomération (PA5) auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Si le dossier reçoit une évaluation favorable de la Confédération, les communes d'AggloY pourront bénéficier de cofinancements fédéraux pour des mesures infrastructurelles liées à la mobilité.

De générations en générations

La Confédération a soutenu l'agglomération yverdonnoise au travers des projets d'agglomération de première génération (PA1) en 2007, de deuxième génération (PA2) en 2012 et de quatrième génération (PA4) en 2021. Au total, ce sont plus de 33.33 millions de francs de subventions fédérales qui ont été apportés au territoire grâce à ces trois projets. La gouvernance d'AggloY n'a pas souhaité déposer un projet d'agglomération de troisième génération (PA3) en 2016 afin de se concentrer sur la mise en œuvre des mesures prévues dans le PA1 et PA2.

Le projet d'agglomération de 5^e génération fait la part belle aux mesures de transports publics

Cette dernière génération de projet, comme chaque génération, s'inscrit dans la continuité de la précédente tout en affinant la vision d'ensemble et les stratégies, aux enjeux et défis actuels de l'agglomération. Pour atteindre cet objectif, le PA5 sollicite un appui fédéral pour 11 mesures cofinancées dont la réalisation est prévue sur la période 2028-2032. Les mesures phares de cette génération de projet s'articulent principalement autour des transports publics avec la réalisation de la halte Y-Parc, le réaménagement de l'interface de transport public de la gare d'Yverdon-les-Bains et l'achat de véhicules électriques pour le réseau urbain et régional. La partie Ouest de l'Axe Principal d'Agglomération figure également dans la liste des mesures sollicitant une subvention fédérale.

La confédération analysera le projet dans sa globalité. En cas d'examen favorable, un cofinancement fédéral de 30% à 50% sera alloué aux mesures éligibles.

Avant son dépôt, le projet a été mis en consultation auprès de la population et a fait l'objet d'une présentation publique. Cette phase participative a relevé des propositions d'améliorations constructives pour cette génération et les suivantes, aussi bien de la part des privés que des collectivités. Le projet adapté a ensuite été soumis au Conseil d'Etat vaudois qui l'a approuvé en date du 28 mai 2025.

Le projet d'agglomération de cinquième génération est disponible [ICI](#)